

COMMUNE DE BOUBIERS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06 Juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le six juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni en mairie de BOUBIERS sous la Présidence de Éliane THIÉBAULT, Adjoint au Maire.

Date de la convocation : 30/05/2017

Date de l'affichage : 30/05/2017

Présents: MS et MMES les conseillers municipaux : Sophie LEVESQUE, Maire, Eliane THIÉBAULT, Cyrille ROUSSEAU, Elisabeth GUÉRIN, Nicolas DUMESNIL, Gérard BERTHO, Ivan KOZA, Claude SAUVAGET.

Absents excusés : Pascal LECUYER, Virginie PERRET, Robert FRIDMANN

Secrétaire : Elisabeth GUÉRIN

Il soumet à l'approbation du Conseil municipal le compte rendu de la séance du 11 Mai 2017.

Aucune remarque n'est formulée sur ce compte rendu qui est adopté à l'unanimité.

1. ACQUISITION PAR ACTE NOTARIÉ A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN APPARTENANT A SCA D'EXPLOITATION LEVESQUE.

Le conseil municipal est amené à approuver l'acquisition à l'Euro symbolique d'une parcelle de terrain propriété de SCA D'EXPLOITATION LEVESQUE située au « rue du Chêne», référencée au Cadastre section G n°608 d'une superficie de 315 m², destiné à être incorporée au domaine public communal.

Le Maire s'abstient de participer au vote.

Le conseil municipal est amené à autoriser l'Adjoint au Maire à signer et à authentifier l'acte d'acquisition par acte notarié, étant entendu que les frais éventuels seront à la charge de SCA D'EXPLOITATION LEVESQUE.

Le conseil municipal délibère (7 voix pour) et approuve l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle appartenant à SCA D'EXPLOITATION LEVESQUE située au « rue du Chêne" référencée au Cadastre section G n°608 d'une superficie de 315 m²,

Autorise l'Adjoint au Maire à signer et à authentifier l'acte d'acquisition par acte notarié,

Précise que les frais inhérents à cet acte seront à la charge de SCA D'EXPLOITATION LEVESQUE

Le Maire, après avoir demandé aux conseillers s'ils n'avaient plus d'observation ou de suggestion à formuler, déclare la séance levée à 20h40.